



Communiqué de presse

21 juin 2017

Le tirage au sort : nouvelle source de discrimination !

Les parents FCPE, réunis en congrès national les 3, 4 et 5 juin 2017, ont choisi de s'opposer au tirage au sort comme moyen de sélection pour l'accès à certaines licences dans un contexte où le nombre d'étudiants accueillis par les universités ne cesse d'augmenter. Ils exigent l'annulation immédiate de cette circulaire afin de garantir l'égalité des chances de tous les bacheliers.

Contact Presse
Carole Lecomte
Tél : 06.47.05.63.82

Fédération des Conseils
de Parents d'Elèves
des Ecoles Publiques
Département du
Calvados

Maison des associations
10.18 Grand Parc
14200 Hérouville St Clair
Tél : 02.31.43.76.77
courriel :
fcpe.cdpe.14@gmail.com
 fcpe14

En effet, les modalités d'attribution des places via APB (Admission postbac) dans les licences en tension et en Paces ont été précisées par la circulaire n° 2017-077 du 24-4-2017 publiée dans le BO n°17 du 27 avril 2017. En voulant officialiser des pratiques inadéquates de tirage au sort, cette circulaire, discutable en termes de droit et susceptible de recours en Conseil d'État, signifie un abandon pur et simple de l'engagement de l'Etat français pour le droit à l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur. Elle fait aussi fi du dialogue social en raison des avis négatifs du CNESER (Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche), de la CPU (Conférence des Présidents d'Universités) et des organisations étudiantes.

Dans le Calvados, de nombreux bacheliers ayant travaillé leur projet parfois depuis 3 ans se voient purement et simplement refusés dans la filière choisie parce que celle-ci est contingentée et que le Ministère n'a pas trouvé d'autre alternative qu'un tirage au sort. Comme le rappelle la FCPE, l'accès pour les jeunes à la filière de leur choix est la garantie de la réussite de leur cursus. Les choix des élèves ne doivent pas se heurter à des considérations comptables de places disponibles. **L'accès pour tous à un enseignement supérieur de qualité est une question de volonté politique et la FCPE saura le rappeler aux ministères concernés.**